

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 19 (1948)

Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le plan Marshall et les projets qu'il a fait naître prennent le mal plus près de la racine et mettent en œuvre des moyens d'une toute autre ampleur. Ils faciliteront à maints pays bénéficiaires de l'aide américaine la soumission à une discipline économique, financière et monétaire appropriée à leur situation. Si ces plans parviennent à consolider suffisamment la structure d'une série de pays désorganisés par la guerre, ils créeront des conditions plus favorables à la reconstitution d'un mécanisme normal des paiements internationaux. Certains pays tentent déjà de recréer l'embryon d'un tel mécanisme en réintroduisant la multilatéralité dans les règlements de comptes (Benelux). Notre pays suit ces efforts avec sympathie, mais ne peut guère y participer activement puisqu'il n'a cessé d'avoir une monnaie convertible dans toutes les autres monnaies.

La Suisse ne joue pas de rôle actif dans tous ces plans de reconstruction ; elle est trop petite pour faire entendre sa voix. De plus, petit Etat abritant une économie extrêmement spécialisée, aux rouages aussi menus, délicats et précis que ceux d'une montre, elle doit veiller à ne pas se laisser désorganiser par l'application de principes très généraux — trop généraux — ne tenant qu'insuffisamment compte de sa structure particulière et de la nature de ses échanges internationaux. L'étroitesse même de notre marché nous oblige à nous réserver jalousement le droit d'aménager nous-mêmes le régime de nos relations commerciales avec chacun de nos partenaires pour éviter des engorgements préjudiciables à d'importants secteurs (agriculture) et pour prévenir des crises simultanées de chômage et de conjoncture excessive dans d'autres secteurs (industrie). En dépit de l'attitude réservée que nous impose notre situation spéciale de petit pays à monnaie saine, la Suisse peut montrer ce qu'elle a déjà fait pour la reconstruction du monde par d'importantes livraisons et par l'octroi de crédits à nombre de pays. Cette attitude réservée ne traduit nullement une opposition aux vastes efforts qu'on va déployer ; elle signifie simplement que nous demandons une application appropriée de ces principes à notre situation particulière ; en effet, seule une Suisse saine pourra effectivement contribuer à l'œuvre générale de redressement qui s'accomplit. Puisse cette œuvre doter le monde d'un mécanisme de paiements aussi précis que les montres suisses, créées pour scander, en plus grand nombre encore, le rythme harmonieux de l'activité humaine dans tous les pays.

P. ROSSY.

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. o Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité : Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S. A., Delémont

Abonnement annuel : Fr. 6.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source